

BTP. Les caisses de congés collectent 5 milliards d'euros par an, souvent placés dans les paradis fiscaux. La commission des finances du Sénat dénonce ce système

La cassette du bâtiment

□



Jean Arthuis veut « clarifier la gestion des caisses ». (PHOTO DR)

DOMINIQUE RICHARD

Le patronat ne pourra peut-être plus gérer comme bon lui semble les 5 milliards d'euros collectés chaque année par les caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics (BTP). Depuis plusieurs années, les récriminations de dirigeants de PME allergiques à ce système de cotisations obligatoires ne faisaient pas plus de bruit que le froissement d'un mouchoir en papier. Hier, elles ont trouvé une chambre d'écho inattendue au palais du Luxembourg. Président centriste de la commission des finances du Sénat, Jean Arthuis a pris l'initiative d'un amendement au collectif budgétaire 2009 dont l'examen commence aujourd'hui.

Clarifier la gestion

Le parlementaire de la Mayenne souhaite soumettre les 32 caisses de l'Hexagone à une contribution de 100 millions d'euros. Et cela au profit du dispositif de soutien à l'emploi initié dans le cadre du plan de relance. Il interpelle aussi le gouvernement pour qu'il remette au Parlement un rapport sur le fonctionnement et les règles d'affiliation à cet organisme patronal instauré à l'époque du Front populaire. Jean Arthuis, qui qualifie lui-même son amendement de « provocateur »,

sait qu'il n'aura jamais force de loi en l'état. Il a surtout pour but d'inciter les pouvoirs publics à réformer la gestion financière des caisses pour les mettre davantage au service de l'économie française. En France, le BTP est le seul secteur d'activité à mutualiser ses congés payés. À l'origine, ce régime garantissait aux ouvriers qui changeaient fréquemment d'employeur de pouvoir percevoir leur dû. Aujourd'hui, le contrat à durée indéterminée s'est généralisé sur les chantiers. Mais le dispositif qui inclut le versement d'une prime vacances à plus de 1,2 million de salariés a perduré. Les sommes drainées chaque année sont redistribuées l'année suivante. Entre-temps, elles sont placées, les intérêts dégagés permettant de payer les frais de fonctionnement des caisses qui emploient plusieurs centaines de salariés.

« Le plan de relance a notamment pour objet de mettre en place des liquidités pour les entreprises, relève Jean Arthuis. Les 5 milliards d'euros de ces caisses ne seraient-ils pas plus utilement mobilisés en les laissant à la disposition des entreprises ? » Le système repose sur des avances de trésorerie consenties par les employeurs. Elles sont souvent pénalisantes pour les petites structures et les artisans fréquemment sur le fil du rasoir. Au dire des opposants, très virulents sur le Net, le passage obligé par les caisses reviendrait entre 10 et 15 % plus cher. Le chiffre est contesté.

Reste que le régime n'est pas exempt de bizarreries. Ainsi, le taux de cotisation varie suivant les régions, ce qui peut induire des distorsions de concurrence. Et des entreprises dont l'activité bâtiment demeure minoritaire sont contraintes d'adhérer au réseau. En France, il n'existe pas de contrôle public de la comptabilité des syndicats de salariés et des organisations patronales. Ayant le statut d'association à but non lucratif, ils ne sont pas tenus de publier leurs comptes et de les faire certifier. (Lire l'enquête de « Sud Ouest » du 3 juillet 2008.)

Paradis fiscaux

Les adhérents n'ont pas accès aux comptes des caisses administrées par les représentants des organisations professionnelles du BTP. Il n'y a donc aucune visibilité sur la façon dont est gérée cette cassette. Les produits financiers souscrits prennent souvent la direction des paradis fiscaux. Ces derniers abriteraient aujourd'hui la majorité des fonds collectés. « Ces placements hors du territoire national profitent-ils vraiment à l'économie française ? » s'interroge Jean Arthuis. Une question à laquelle les dirigeants du BTP vont devoir trouver des réponses autres que les arguments jusqu'à présent invoqués et relatifs au rôle social et fédérateur du réseau. La crise les a rendus quelque peu obsolètes !

Auteur : d.richard@sudouest.com

Tags : Economie Finance Travaux publics Entreprises Consommation